



Madame le Maire lui répond qu'il y a une façon de s'exprimer.  
M. JAVARY précise qu'il peut y avoir de l'opposition mais qu'elle doit être constructive.  
Madame DESSITE ajoute que les mots utilisés par M. RICHER tels que « magouille », « malhonnêteté » sont très forts et blessants.

M. RICHER revient sur la création du site internet. Il dit qu'il avait demandé à y participer mais que ça lui a été refusé.

M. LESIEUR lui répond qu'au moment où il a fait cette demande, la Municipalité n'était pas prête à se lancer dans la création d'un site. S'il avait accepté de répondre au questionnaire, il aurait pu participer à sa création.

Madame DESSITE lui demande pourquoi il ne s'est pas de nouveau manifesté lorsqu'on a parlé en Conseil Municipal de prendre un stagiaire pour créer le site.

M. RICHER lui répond qu'elle aurait pu le contacter. La création de site relève de ses compétences.

Mme DESSITE explique que pour créer un site, il faut des compétences solides en programmation.

M. RICHER ajoute qu'il aurait pu, tout au moins, gérer le site.

Madame NOLIERE souhaite revenir sur « l'affaire du sapin de chez M. CHARRET ». Elle veut que soit ajouté qu'elle ne trouve pas judicieux de la part de M. CHARRET de faire intervenir la même entreprise que la commune et le même jour pour faire couper son sapin. Elle pense qu'vu le faible coût de la prestation d'autres habitants auraient pu en bénéficier.

**✓ Les comptes rendus sont approuvés par le Conseil Municipal  
16 voix pour et 3 voix contre.**

## **2 – INFORMATIONS SUR LES DECISIONS**

**Décision 2016.36** en date du 3 mai portant sur l'achat d'une imprimante laser au Centre de Loisirs.

Après étude de l'offre, la personne responsable du marché décide de retenir :

**FABREGUE** – 87500 Saint-Yrieix-la-Perche

Coût global de la prestation HT : 325,00 €

**Décision 2016.37** en date du 4 mai portant sur l'aménagement de la mairie, achat du mobilier de la salle du Conseil Municipal.

Après étude de l'offre, la personne responsable du marché décide de retenir :

**BLANCHET D'HUISME** – 28630 Fontenay-sur-Eure

Coût global de la prestation HT : 5 473,01 €

**Décision 2016.38** en date du 13 mai portant sur l'installation des moyens de secours, plan d'évacuation en mairie.

Après étude de l'offre, la personne responsable du marché décide de retenir :

**ABC Protection Incendie** – 41500 MER

Coût global de la prestation HT : 316,06 €

**Décision 2016.39** en date du 13 mai portant sur la création d'un éclairage public, rue de la Treille.

Après étude de l'offre, la personne responsable du marché décide de retenir :

**SPIE OUEST CENTRE** – 41033 BLOIS Cedex

Coût global de la prestation HT : 4 942,60 €

**Décision 2016.40** en date du 17 mai portant sur le Pôle Santé « décision de poursuivre », création d'un plan de vasque dans les sanitaires publics.

Après étude de l'offre, la personne responsable du marché décide de retenir :

**DELARUE Sarl** – 45400 SEMOY

Coût global de la prestation HT : 382,06 €

**Décision 2016.41** en date du 18 mai portant sur le Pôle Santé « décision de poursuivre », suppression de pose de carrelage en extérieur (transféré au lot 1 VRD). Ajustement des quantités et variante de faïence murale.

Ceci entraîne une moins-value :

<b>SRS</b> – 41000 BLOIS Cedex	
Montant de l'avenant HT :	- 1 218,50 €
Nouveau montant du marché HT :	9 981,50 €

### **3 – AFFAIRES FINANCIERES**

#### **► Avenants Pôle Santé**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des modifications de travaux pour les lots n°15 électricité et n°1 Voirie Réseaux Divers pour la construction du Pôle Santé et demande l'autorisation de signer les avenants au marché.

- Lot n°15 « électricité » JBM41 plus-value d'un montant de 4 820,96 € HT,  
**19 voix pour.**
- Lot n°1 « Voirie Réseaux Divers » TAE plus-value d'un montant de 8 283,47 € HT,  
**18 voix pour et 1 abstention (Mme NOLIERE).**

✓ **Le Conseil Municipal autorise, Madame le Maire à signer les avenants du Pôle Santé nommés ci-dessus.**

#### **► Loyers Pôle Santé**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'à compter du 1<sup>er</sup> juillet, une psychomotricienne, Madame BOUCHERON, intégrera le Pôle Santé, Madame COLOMBAT, orthophoniste, s'installera le 1<sup>er</sup> septembre (CM du 2 novembre 2015).

Madame le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'accorder la gratuité du loyer pendant les 3 mois suivant l'installation de chaque praticien.
- De porter le loyer de Madame BOUCHERON, psychomotricienne à 400 € TTC par mois sans les charges, soit 333,33 € HT.
- De porter les loyers des futurs médecins à 500 € TTC par mois sans les charges, soit 416,66 € HT.

✓ **Le Conseil Municipal donne son accord et autorise Madame le Maire à signer les baux et tous documents relatifs aux loyers du Pôle Santé.**

**17 voix pour, 2 voix contre (Mme NOLIERE & M. RICHER trouvent que les loyers ne sont pas assez élevés)**

Madame NOLIERE informe le Conseil Municipal que la commune de Contres pratique des loyers à 800 €. Elle trouve que les loyers ne sont pas assez chers.

M. JAVARY répond que certaines communes accordent la gratuité du loyer pendant un an.

M. RICHER demande si le Pôle Santé est équipé d'un petit studio.

M. JAVARY lui répond qu'en effet, un studio a été intégré. C'était prévu dès le départ de la construction.

Madame NOLIERE demande si des généralistes vont bientôt intégrer le Pôle Santé.

Madame le Maire lui répond qu'elle avait reçu une demande d'un médecin malgache mais c'était trop compliqué pour qu'il vienne exercer en France. Un cabinet de Tours nous a contactés pour proposer des CV de femmes médecins roumaines pour un coût de 10 000 €.

M. CAILLAULT indique qu'il a transmis des dossiers à des médecins.

M. RONCE informe le Conseil Municipal que dans certaines communes, les médecins sont salariés de la mairie.

Madame le Maire répond qu'on y arrivera mais qu'il faudra être patient car il y a peu d'offres pour beaucoup de demandes.

#### ► Décisions Modificatives d'investissement

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'un circulateur pour la chaudière de la salle des fêtes a été changé et que le devis définitif pour la création des enseignes signalétiques des commerces a été réceptionné et propose de modifier les lignes budgétaires comme suit :

- 2158-04154 Installation Mat et Outillage Techn. + 1 350 €
- 020 Dépenses imprévues - 1 350 €

✓ **Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.**

- 2152-02148 Installation de voirie + 1 850 €
- 020 Dépenses imprévues - 1 850 €

✓ **Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite au réaménagement du Service Enfance Jeunesse, il est nécessaire d'acheter 2 chaises de bureau et une imprimante laser, Madame le Maire propose de modifier les lignes budgétaires suivantes :

- 2313-16211 Réaménagement SEJ/RASED + 940,00 €
- 020 Dépenses imprévues - 940,00 €

✓ **Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.**

#### ► Subventions aux associations communales

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'allouer les subventions suivantes :

*(Les Conseillers cités entre parenthèses ne prennent pas part au vote de la subvention car ceux-ci font partie de l'association).*

Gymnastique Volontaire	Pas de subvention
Tennis Club	400,00 €
USC St-Sulpice (Aïkido, Cyclotourisme, Tennis de Table) <b>(Dessite)</b>	1 000,00 €
Coopérative Scolaire	1 905,00 €
Théâtre « Avec et sans complexe » <b>(Hallouin)</b>	Pas de subvention
UNRPA <b>(Guillot-Dessite-Vincent-Gaveau)</b>	300,00 €
Le Cheval de Fer Blésois	300,00 €
St-Sulpice Basket	3 000,00 €
Les Amis de l'Eglise <b>(Hallouin-Dessite)</b>	300,00 €
L'ASPADES	300,00 €

✓ **Le Conseil Municipal donne son accord.**

*(Tennis Club : 1 abstention, Mme NOLIERE – USC St-Sulpice : 1 abstention, Mme NOLIERE – St-Sulpice Basket : 1 abstention, Mme NOLIERE)*



Les Présidents des associations communales ont été conviés à une réunion pour l'attribution de subventions 2016/2017.

A partir de l'an prochain, un dossier spécifique sera à remplir pour l'obtention d'une subvention

avec documents budgétaires à l'appui.

Madame NOLIERE indique qu'elle fait partie du Comité Consultatif sports mais n'a pas été conviée à cette réunion.

Madame DESSITE lui répond qu'il ne s'agissait pas d'une réunion spécifique aux sports mais d'une réunion où tous les présidents d'associations étaient conviés avec le Maire et les Adjoints.

Madame le Maire rappelle que l'on ne prend pas que le nombre de licenciés en compte pour l'attribution d'une subvention mais également l'investissement du Club dans la commune.

► **Subventions aux associations hors commune**

ADER (Association Départementale d'Education Routière)	80,00 €
CAUE	76,00 €
Association des conciliateurs de Justice de Loir-et-Cher	76,00 €
Association Vallée de la Cisse ( <b>Gaveau-Dessite</b> )	100,00 €
Secours Populaire	107,00 €
Banque Alimentaire de Loir-et-Cher	107,00 €
Association des secrétaires de Mairie	60,00 €
Mémorial de la Résistance	60,00 €
Secours Catholique	107,00 €
ASLD (Ass. d'Accueil de Soutien et de Lutte contre les Détreesses)	107,00 €
Croix Rouge	107,00 €
Les Restaurants du Cœur ( <b>Nolière</b> )	200,00 €

✓ **Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.**

► **Achat d'un minibus**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que lors de la réunion avec les Présidents d'associations, il a été évoqué l'achat du minibus avec un financement de la CAF.

La CAF financerait 80% des 20 212,93 € HT d'achat soit 16 170 €. Celui-ci serait réservé pendant 5 ans pour l'Accueil de Jeunes et l'Accueil de Loisirs.

Les présidents ont tous approuvé l'achat du véhicule. Celui-ci sera rentabilisé au bout de deux ans (la location d'un minibus se montait à environ 3 404.96 € par an sur les 3 dernières années).

Madame NOLIERE indique que le montant de la subvention CAF est aberrant au vu des caisses « vides » de celle-ci.

M. RICHER demande si le minibus pourra être acheté pour cet été.

Madame le Maire lui répond que ce sera difficile. Mais il sera sans doute utilisable pour les vacances de la Toussaint.

Madame NOLIERE indique qu'elle est étonnée que Madame DESSITE approuve cet achat alors qu'elle était contre lors d'un précédent Conseil Municipal.

Madame DESSITE lui répond qu'elle s'exprimait par rapport aux présidents d'associations mais étant donné que les présidents sont tous favorables, elle abonde en ce sens. D'autant que sur le plan municipal, c'est une véritable opportunité.

#### **4 – SERVICE ENFANCE JEUNESSE**

► **Tarifs mini-camps été 2016**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le Service Enfance Jeunesse souhaite organiser 4 mini-camps composés de 12 enfants et 2 adultes chacun. Cette année, l'hébergement aura lieu au camping municipal « Mont en Jonc » de Soings en Sologne, toujours autour d'activités pédagogiques et sportives en milieu naturel.

Après participation de la Commune et de la Caisse d'Allocations Familiales, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de fixer la participation des familles par enfant comme suit :

Enfants de St-Sulpice-de-Pommeray, de Fossé, de St-Bohaire, de St-Lubin-en-Vergonnois et de la Chapelle Vendômoise

- Tranche 1 : 90,00 €
- Tranche 2 : 100,00 €
- Tranche 3 : 105,00 €
- Tranche 4 : 115,00 €
- Tranche 5 : 125,00 €

Enfants Hors commune

- Tranche 1 : 125,00 €
- Tranche 2 : 130,00 €
- Tranche 3 : 135,00 €
- Tranche 4 : 145,00 €
- Tranche 5 : 155,00 €



✓ **Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.**

(Mrs LEBRASSEUR ET BESNARD ne prennent pas part au vote, ils ont un enfant qui participe au séjour)

### **Tarif camp ados été 2016**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'Accueil de Jeunes souhaite organiser un mini-camps composé de 16 jeunes et 2 adultes. Le séjour « à la découverte de la Loire à vélo » se déroulera du 18 au 23 juillet. Le séjour se déroulera en cinq étapes : la Ville aux Dames, Bourgueil, St-Martin-sur-Loire, Ingrandes et Nantes. Le retour est prévu en train.



Après participation de la Commune et de la Caisse d'Allocations Familiales, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de fixer la participation des familles à 115 € par adolescent adhérent uniquement.

✓ **Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.**

M. RICHER signale que si le Local Ados a besoin d'accompagnateurs, il se propose.

### **► Tarifs nuitées « mille et un contes » été 2016**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le Service Enfance Jeunesse souhaite organiser deux nuitées. Une nuit au Centre de Loisirs de Molineuf et une nuit à la salle polyvalente d'Orchaise. Ces nuitées seront ouvertes à 24 enfants de 5 et 6 ans révolus ainsi qu'à des enfants de 7 ans qui ne partent pas en mini-camps. Ils seront encadrés par le personnel du centre de loisirs.

A la vue des charges engagées dans ce projet (repas, transport, frais de personnel...), Madame le Maire propose au Conseil Municipal de fixer la participation des familles par enfant comme suit :

Enfants de St-Sulpice-de-Pommeray, de Fossé, de St-Bohaire, de St-Lubin-en-Vergonnois et de la Chapelle Vendômoise

- Tranche 1 : 35,00 €
- Tranche 2 : 40,00 €
- Tranche 3 : 45,00 €
- Tranche 4 : 50,00 €
- Tranche 5 : 55,00 €

Enfants Hors commune

- Tranche 1 : 55,00 €
- Tranche 2 : 60,00 €
- Tranche 3 : 65,00 €
- Tranche 4 : 70,00 €
- Tranche 5 : 75,00 €

✓ **Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.**

## **5 – BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE**

### **▶ Désherbage des ouvrages**

C'est une opération couramment pratiquée en bibliothèque publique. Cette métaphore de jardinier consiste à faire le tri parmi les ouvrages et de les retirer de la bibliothèque. Leur élimination doit se conformer aux règles de désaffectation et d'aliénation du Code des Communes (art. L122-20).

Madame le Maire donne lecture de la délibération qui va être prise et propose au Conseil Municipal de désigner Madame DESSITE responsable de ce désherbage.

✓ **Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.**

### **▶ Modification de la régie – Vente d'ouvrages**

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de vendre les livres provenant du désherbage de la Bibliothèque Municipale lors de la fête au village.

Madame le Maire propose les tarifs suivants :

- 2 € les 5 livres au choix,
- 1,50 € les 3 livres au choix.

✓ **Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.**

Madame le Maire indique que la régie de la bibliothèque sera modifiée dans ce sens.

Madame DESSITE informe le Conseil Municipal que les ouvrages qui ne seront pas vendus seront donnés à une association.

## **6 – CHARTE DE L'ARBRE : délibération pour la signature**

En signant la Charte de l'arbre, la commune s'engage sur cinq critères :

- 1- A respecter et à faire respecter les arbres existants,
- 2- A nouer un dialogue avec les concessionnaires de réseaux,
- 3- A développer le patrimoine arboré,
- 4- A assurer un entretien et un suivi régulier du patrimoine arboré,
- 5- A communiquer sur la thématique de l'arbre.



Un projet doit être identifié et il faudra choisir en conséquence les arbres les mieux adaptés à celui-ci (choix parmi une liste de variétés d'arbres).

Quelques sites sont répertoriés : l'arrière du Pôle Santé, le jardin pour enfants, la placette rue des Blés d'Or/Tournesols.

✓ **Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Madame le Maire à signer la charte de l'arbre de la région Centre Val-de-Loire.**

M. RICHER indique qu'il faudrait planter des arbres à l'entrée de Saint-Sulpice.  
Madame le Maire lui indique que cet espace appartient au CD41.

Madame NOLIERE se propose de participer à ce projet.

## **7 – CLETC : Transfert de la compétence PLUi**

Agglopolys a pris la compétence PLUi au 01/01/2016, mais tous les documents d'urbanisme des communes n'en sont pas au même stade. Certaines communes n'avaient rien fait, d'autres étaient en cours de réunion, certaines avaient un PLU approuvé récemment.

Sans ce transfert, la commune de Saint-Sulpice aurait dû engager la révision du PLU pour le grenelliser.

Agglopolys a évalué ce transfert à environ 33 000 € par commune mais le problème est que toutes les communes n'ont pas la même superficie, le même potentiel fiscal et le même nombre d'habitants. Il a donc été décidé de tenir compte de ces éléments pour déterminer le coût pour chaque commune.

Pour notre commune, le coût se montera à 3 329 € par an pendant 10 ans.

Les communes qui viennent d'approuver leur PLU ne participeront pas au financement du PLU (Blois par exemple). Coût du PLUi : environ 800 000 €.

## **8 – LOI PINEL : réponse négative de la Préfecture**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la demande d'agrément pour notre commune au dispositif d'investissement dit « loi Pinel » a été refusée. Notre commune ne présente pas un besoin suffisamment avéré de logements locatifs intermédiaires.

## **9 – FÊTE AU VILLAGE (information)**

Le **vendredi 10 juin**, fête de l'école maternelle sur le thème du cirque à partir de 18h30 à la salle des fêtes.

Le **samedi 11 juin** à 11h00 salle des fêtes, chants des enfants de l'école élémentaire.

A 14h30 course des enfants organisée par l'association Marathon 41. A partir de 15h kermesse organisée par l'Aspades.

Le Comité des Fêtes organise un méchoui et à 22h45 feu d'artifice.

Le **dimanche 12 juin**, vide-grenier et bourse de puériculture. Plusieurs associations proposent des animations (l'UNRPA, les joyeux lurons, l'USC modélisme, le cheval de fer blésois). Le tennis organisera la buvette et la restauration rapide. La Bibliothèque Municipale proposera la vente de ses ouvrages désherbés.

Un appel aux volontaires est fait pour :

Le samedi matin à 7h30, montage des stands

Le dimanche soir = démontage des stands.



## **10 – COMPTES RENDUS DE REUNIONS**

### **Formation « La commune et les associations » (Mmes DESSITE & HUET)**

Cette formation était basée principalement sur les différentes réglementations qui peuvent interférer dans le cadre des relations entretenues entre les communes et le monde associatif.

Il a été évoqué les subventions aux associations. La demande doit être émise par les associations et non pas une attribution directe comme c'est le cas aujourd'hui.

M. CAILLAUT demande si les associations pourront demander davantage de subvention s'il y a un réel besoin et si les membres du Conseil Municipal se réuniront pour en parler.

Madame le Maire rappelle que l'attribution d'une subvention n'est pas un dû. Une réflexion sur les critères d'attribution des subventions va être prochainement lancée. Il est nécessaire que la commune se dote d'une vraie politique associative sur une réflexion et des choix arrêtés par le Conseil Municipal.

M. CAILLAULT souhaite connaître et participer au groupe de travail pour la définition des critères d'attribution des subventions.

Il est de nouveau rappelé que les associations doivent mener des actions pour subvenir à leurs besoins et ne pas attendre la subvention que la commune leur octroie.

## **11 – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

▶ M. JAVARY informe le Conseil Municipal qu'une réunion sera prévue le 11 juillet à 18h30 sur le bilan énergétique des bâtiments avec les conseillers et les membres du Comité Consultatif bâtiments.

▶ Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'un dossier avait été déposé pour l'obtention d'une dotation de soutien à l'investissement public local. Celui-ci concernait les travaux d'Ad'AP, notamment la création de toilettes pour handicapés à l'école élémentaire. Malheureusement, il n'a pas été retenu compte tenu du nombre de dossiers reçus et de l'enveloppe financière allouée au département du Loir-et-Cher.

▶ La Dotation Forfaitaire 2016 est de 235 437 € soit moins 35 303 € par rapport à 2015. Cette année, celle-ci a été budgétée à 235 000 €.

▶ Réunion du 3 mai sur l'aménagement de la placette rue des Blés d'Or : M. LEBRASSEUR indique au Conseil Municipal qu'à la suite de cette réunion, certaines personnes qui étaient contre le projet l'ont ensuite approuvé.

M. RICHER qui a signé la pétition est favorable à l'aménagement d'un terrain de boules, au jardin d'agrément mais pas à l'esplanade de jeux.

Madame NOLIERE et M. RICHER reprochent la faible participation des habitants (25 familles sur 73).

Madame le Maire répond que les gens doivent se responsabiliser.

Madame le Maire indique qu'une étude interne avec Agglopolys va être mise en place pour cet aménagement.

M. LEBRASSEUR dit qu'on pourrait faire une noue paysagère sur une partie et un jardin participatif sur une autre.

▶ M. RICHER dit que la rue des Blés d'Or est une zone 30 et lorsqu'on débouche sur la route de Fossé, il y a de nouveau un panneau zone 30. Il faudrait retirer ce panneau.

Il lui est répondu que le panneau zone 30 route de Fossé doit être maintenu pour rappeler au automobiliste la vitesse de cette route.

▶ M. RICHER signale qu'il a reçu l'alerte météo transmise par mail par la mairie et redemande l'installation de panneaux d'affichage pour que la population entière ait l'information. Madame le Maire lui indique que ces alertes seront diffusées sur notre site internet lorsqu'il sera en fonction. De plus, elles sont largement diffusées par la télévision, les radios et internet.

▶ M. RICHER signale un dépôt de terre sur une parcelle agricole, par l'entreprise qui effectue les travaux sur la RD 32. Madame le Maire lui répond que c'est un accord privé entre l'agriculteur et l'entreprise.

**PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Lundi 4 juillet 2016**  
**à 20h00**